

● (12.50 p.m.)

On peut également lire, dans la résolution, et je cite:

... et à emprunter de Sa Majesté ou au moyen d'émissions de valeurs garanties par Sa Majesté une somme ne dépassant pas \$75,000,000 destinée à être placée dans des valeurs d'Air Canada...

Monsieur le président, puisque la société *Air Canada* fait partie des chemins de fer Nationaux ou y est affiliée et que cet argent lui servira—la société—j'en suis heureux, d'ailleurs—j'aimerais que l'honorable ministre étudie la possibilité que la société *Air Canada* vienne à notre secours. Dans notre région, nous nous sommes contentés, jusqu'à aujourd'hui, de sociétés privées, comme *Québec Air* ou *Nordair* mais, à cause de toutes les taxes que nous payons ici au gouvernement fédéral et qui proviennent de notre région, il serait intéressant que la société *Air Canada* étudie un peu la possibilité d'établir un service, par exemple, entre Montréal et Québec, Roberval, Bagotville et Sept-Îles.

Nous méritons aussi de profiter des avantages des sociétés d'État. Les sociétés privées donnent le meilleur service qu'elles peuvent, mais comme elles ne bénéficient pas des avantages des sociétés de la Couronne, elles ne peuvent certainement pas s'établir dans nos régions comme *Air Canada* pourrait le faire.

Si l'on discontinue le service de transport par chemin de fer, nous serons nécessairement obligés d'avoir un autre mode de transport. Selon moi, le transport par avion serait beaucoup plus efficace. Nous possédons d'ailleurs à Roberval, un aéroport qui est délaissé depuis plus de deux ans et qui ne dessert actuellement que quelques avions privés; ce serait le temps idéal, lors de la présentation de cette mesure, d'étudier la possibilité d'investir quelques millions de dollars dans notre région, dans le domaine du transport aérien.

Monsieur le président, je voulais tout simplement attirer l'attention du ministre sur ce sujet avant qu'on mette la dernière main à cette mesure, afin de procurer à la population du lac Saint-Jean et du Saguenay un meilleur service, d'abord de la part de la société des chemins de fer Nationaux et, ensuite, un service désiré par toute la population, de la part de la société *Air Canada*.

[Traduction]

M. Peddle: Monsieur le président, pouvons-nous dire qu'il est une heure?

M. le vice-président: Le comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[M. Gauthier.]

Reprise de la séance

Le comité reprend ses travaux à 2 h. 30 p.m.

M. le président: A l'ordre. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador.

M. Peddle: Merci, monsieur le président. Merci également de vous être renseigné sur le nom exact de ma circonscription. Tout d'abord, je souhaiterais vivement que la mesure dont nous sommes saisis cet après-midi sur le financement des Chemins de fer Nationaux du Canada, soit de celles qui exigent le consentement unanime des députés pour être adoptées par le comité, car je puis vous assurer que s'il en était ainsi, il n'y aurait pas consentement unanime. Je voudrais dire également à tous les députés que s'ils avaient la moindre idée du sens véritable du concept de confédération, les deux côtés de la Chambre refuseraient d'adopter cette mesure. Je parle, bien entendu, de l'interruption du service-voyageurs par chemin de fer dans notre province de Terre-Neuve.

Je ne saurais mieux commencer mes remarques, je pense, qu'en me reportant au premier article des conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada. Voici ce qu'on y dit: A compter de l'entrée en vigueur des présentes clauses (ci-après désignée par l'expression «la date de l'Union»), Terre-Neuve fera partie du Canada et constituera l'une de ses provinces, appelée province de Terre-Neuve et connue comme telle. La décision de la présumée commission des transports ferroviaires d'approuver la discontinuation de notre service-voyageurs va directement à l'encontre, selon moi, des conditions de l'Union. On considère Terre-Neuve comme la seule province du Canada à ne pas avoir besoin d'un service-voyageurs ferroviaire.

En réponse à une question posée à la Chambre par l'un de mes collègues, le ministre des Transports a dit, figurez-vous, qu'il regrettait les inconvénients imposés aux Terre-Neuviens par suite de la suppression envisagée du service-voyageurs du National-Canadien. A l'entendre, c'était tout comme s'il avait coudoyé l'un d'entre vous en sortant de l'ascenseur et se serait excusé en disant: «Désolé, mon vieux». Il a signalé que d'autres embranchements seraient abandonnés dans de très petites régions. Mais aux gens de Terre-Neuve il dit: «Nous regrettons de vous causer des inconvénients». Il oublie que Terre-Neuve bénéficie de ce service depuis 70, 80 ou 90 ans, bien avant la Confédération.

Il y a une autre des conditions de l'Union que je voudrais évoquer. Elle n'est probablement pas suffisamment explicite. Elle peut